

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 26 mars 2009

Personnes présentes :

Les enseignantes : Mme TARNAT, directrice de l'école et Présidente du Conseil.  
Mme Astrid MANIGLIO, Mme Sylvette JACQUELINE,  
Mme Jeanny ROUGIER CHAVE

Les parents élus : Mme BUTERRATI, Mme GUY; Mme PATRIZI ; M. NICOLAS  
Excusée : Mme BRIANT

DDEN M. COMTE **D**élégué **D**épartemental de l'Education Nationale

Les représentants de la Mairie :

Monsieur le Maire, le Docteur Christian PALIX

Madame GALVAN Conseillère Municipale à la communication et à la Culture

Excusée : Madame MORONI, Conseillère Municipale aux affaires scolaires que Madame TARNAT rencontre de façon régulière.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Hygiène et Sécurité
2. Evénements pédagogiques
3. Année scolaire 2009/2010
4. Budget
5. Education au Développement Durable / Découverte de l'environnement
6. Liaisons
7. Travaux

Présentation de l'équipe enseignante et des représentants de parents d'élèves à M. Le Maire, le Docteur Christian PALIX et à Mme GALVAN, Conseillère Municipale à la communication et à la Culture.

Monsieur COMTE nous informe que les élections des nouveaux DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) ont eu lieu au mois de mars 2009 (élections tous les 4 ans). Madame BESSON et Madame OTT ont été élues. Madame OTT est affectée à l'école maternelle Octave MAUREL. Monsieur COMTE est le DDEN coordinateur de toutes les écoles de BANDOL.

---

## **1. HYGIENE ET SECURITE**

### Règlement intérieur

Echarpes et parapluies : un avenant au règlement intérieur sera prochainement rédigé afin d'informer les parents que, pour des raisons de sécurité, les écharpes et parapluies sont interdits au sein de l'école maternelle sur la période de scolarisation.

### **PPMS :**

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** est une obligation nationale. Il est en cours d'élaboration pour ce qui concerne les écoles de BANDOL.

Il doit permettre la mise en sûreté de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'alerte (émanations de gaz toxiques par exemple) au plan local, régional ou national.

Si le cas se présentait, les parents ne devraient pas aller chercher les enfants à l'école, ils devraient également se mettre à l'abri.

Le mercredi 11 mars 2009, Journée de Solidarité pour les personnels de l'Education Nationale, avec l'accord de Monsieur le Maire, une réunion a eu lieu dans le gymnase de l'école élémentaire rassemblant les personnels de l'Education Nationale et les personnels de la Collectivité Territoriale. Cette réunion était destinée à informer et sensibiliser tous les responsables et personnels concernés par la mise en œuvre du PPMS dans l'enceinte du groupe scolaire Octave MAUREL dont les bâtiments abritent deux écoles distinctes mais interdépendantes dans le cadre des règles de sécurité, les systèmes d'alarme étant installés dans le bureau de Direction de l'école élémentaire.

Cette réunion était animée par Madame Geneviève STROZYK, Conseillère pédagogique de Monsieur GEORGES, Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription Sud Sainte Baume Var.

Etaient présents : le Docteur Christian PALIX, Maire de la Commune, Mme CONNAT LERAT Conseillère Municipale à la Santé et à la Sécurité, Mme MORONI, Conseillère Municipale aux Affaires Scolaires, M GUESNOT responsable de la Sécurité des Bâtiments, Mme OLIVIER, puéricultrice, les Directrices des deux écoles du groupe scolaire, le personnel enseignant et les personnels municipaux rattachés aux écoles.

Monsieur COMTE, DDEN, rappelle que, dans le cadre du PPMS, il convient, entre autre, de définir la fonction de chaque adulte dans une situation précise.

La mairie s'est engagée à fournir les équipements nécessaires au niveau matériel : trousse de secours, lampe de poche, postes radio, eau minérale...

Les compétences de chacun sont utiles à cette mise en oeuvre : personnels-ressource Education Nationale, A C M O, enseignants, équipe des élus municipaux, Agents Territoriaux exerçant dans l'école, parents d'élèves élus, responsables administratifs chargés de la gestion des personnels, de la sécurité des bâtiments et des personnes, personnels qualifiés.

Les **Projets d'Accueil Individualisé** élaborés pour les enfants ayant des problèmes de santé particuliers seront mis à disposition dans la zone de mise à l'abri.

A ce jour, l'école maternelle dispose de 2 lieux de mise à l'abri :

- Les enfants de la classe n°4 iront se réfugier à l'étage avec les élèves de CP de l'école élémentaire
- Les enfants des classes N°1-2-3 et 5 seront mis à l'abri dans le hall bleu (la réglementation impose 1m<sup>2</sup> par personne au sol et la pose de rubans adhésifs sur toutes les portes et fenêtres en cas d'alerte)

**Un abri à vélos devra être construit à l'extérieur du bâtiment afin de dégager complètement le hall bleu.** Trois vélos ont été volés dans la nuit du 4 au 5 février 2009 ce qui explique le rangement provisoire à l'intérieur du bâtiment.

Dans le cadre du PPMS, Madame TARNAT demande l'ouverture d'une porte permettant une communication interne aux bâtiments entre la salle de classe N°5 et le reste de l'école maternelle.

- **DUER** : Le Document Unique d'Evaluation des Risques

C'est un document qui permet d'entrer dans une culture de la prévention et de la sécurité.

Ce document devra être élaboré avec les autorités compétentes (médecins, pompiers, personnels de sécurité...)

Il sera présenté au dernier Conseil d'école de l'année scolaire en cours.

Il s'agit d'un document synthétique qui permet de faire remonter tous les besoins d'aménagement pour les personnels de l'école et, par voie de conséquence, pour les élèves.

**La nouvelle municipalité est très sensible et réactive à toutes les questions concernant l'Hygiène et la Sécurité. Beaucoup de demandes formulées dans ce cadre sont à l'étude. Certains problèmes ont déjà été résolus.**

Evaluation des risques professionnels. L'équipe municipale ainsi que les représentants de parents d'élèves sont plus que surpris d'apprendre que l'équipe enseignante ne fait pas l'objet de la visite médicale obligatoire dans le code du travail. M. Le Maire, le Docteur Christian PALIX se charge de faire remonter l'information afin de remédier au problème.

- **Sortie sur l'île de BENDOR**

La gratuité de la sortie a été obtenue grâce à l'appui de Monsieur le Maire pour la demande formulée par M. NICOLAS à la Société Paul RICARD. Elle est reportée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 pour raison de sécurité. Les gilets de sauvetage devront être aux nouvelles normes européennes. 43 élèves sont concernés pour cette sortie : classes n° 1,2 et 4.

## **2. EVENEMENTS PEDAGOGIQUES**

- **Le carnaval :**

Il a eu lieu le 17 février 2009 sur le thème de l'eau.

Un moment inoubliable pour les petits et les grands.

- **Spectacle des 3 CHARDONS** : Spectacle prévu le 10 avril 2009.

Une participation financière de 4 euros 20 devait être demandée aux parents d'élèves. M. Le Maire ne souhaite pas que les parents soient sollicités. **Le spectacle est donc offert par le cabinet de Monsieur Le Maire.**

Madame TARNAT demande si une salle peut être mise à disposition par la municipalité pour la représentation le 10 avril 2009 à 9h00.

Monsieur le Maire propose la salle de spectacle du Centre Culturel.

- MARINELAND : sortie prévue le 14 mai 2009

Toutes les classes sont concernées par cette sortie. Arrivée à Antibes aux alentours de 10h30. Les pique-niques étant interdits dans le parc, une participation de 3 euros 50 sera demandée aux parents afin d'acheter un repas sur place et, ainsi, d'éviter la sortie du parc.

Le reste de la sortie, voyage et entrées, sera pris en charge par la Maire sur le budget annuel attribué pour les sorties pédagogiques, au total 2825 euros.

### **3. ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

- Suppression de la cinquième classe

Une classe sera supprimée à la rentrée scolaire 2009-2010.

Les élus municipaux ont voté contre la fermeture de cette classe.

Cette décision a été prise par l'Education Nationale pour des raisons de gestion des personnels enseignants en fonction des effectifs moyens par classe dans les écoles sur le Territoire.

- Utilisation de la salle de classe

Cette salle sera utilisée comme salle polyvalente pour les besoins de fonctionnement pédagogique de l'équipe : projection diapos, séances vidéos, musique, lecture. Elle sera d'une grande utilité en attendant une éventuelle réouverture.

### **4. BUDGET**

#### Budgets attribués en 2009

Madame TARNAT remercie Monsieur le Maire et son équipe pour l'acceptation des différentes demandes formulées :

- équipement de la salle des maîtres en matériel informatique, câblage Internet
- achat de matériel d'E P S
- achat de matériel pour la mise en œuvre de projets pédagogiques (le cycle de l'eau)
- mobilier pour les classes
- aménagement du bureau de Direction
- aménagement du bureau de la psychologue scolaire
- financement de l'intervention de l'association TAOUME sur le cycle de l'eau

Une demande sera formulée pour que l'Association TAOUME intervienne de nouveau au cours de l'année scolaire 2009/2010 sur le thème de l'air «D'où vient le vent ? »

- changement, cet été, de la structure de jeux de cour, mise aux normes du bac à sable
- programmation du nettoyage des tissus, couettes, rideaux
- achat de deux aspirateurs
- travaux d'aménagement de la salle de motricité

- recrutement de personnels pour palier les absences

Le budget prévu initialement pour la classe N°5 demeure et sera alloué au collectif

#### Prévisions Budget 2010

Tout projet pour l'année 2010 devra faire l'objet d'une demande afin qu'il puisse être budgétisé

### **5. Education au Développement Durable / Découverte de L'environnement**

- L'informatique à l'école

Madame TARNAT souhaite que chaque classe soit équipée en matériel informatique. Monsieur Le Maire lui propose de se mettre en relation avec Mme BORG responsable du service informatique, pour en évaluer la faisabilité avec au premier rang le respect des normes de sécurité.

- Le tri sélectif

L'école a reçu l'équipement nécessaire au tri sélectif et remercie l'équipe municipale.

- Le cycle de l'eau

L'atelier sur le cycle de l'eau animé par l'Association TAOUME a été apprécié. Une nouvelle demande sera formulée par l'équipe enseignante pour que l'Association TAOUME intervienne de nouveau au sein de l'école.

- Découverte du monde. Le Vivant : jardinage, petits élevages en aquarium

Les enfants ont participé à la plantation de fleurs et de plantes sur les plates-bandes de la cour de récréation.

Des aquariums ont été achetés pour toutes les classes.

Monsieur Le Maire indique que 5 aquariums d'eau de mer (poissons exotiques) et d'eau douce seront installés au nouvel Espace Multimédia Paul RICARD. Pour sensibiliser les élèves à la diversité, une visite des lieux est vivement recommandée.

## 6. LIAISONS

### - Ecole /Collectivité Territoriale

—> PAI Madame OLIVIER, coordinatrice

Madame OLIVIER, puéricultrice, fait le lien entre l'école et la Collectivité Territoriale. Elle est présente toute la semaine au Bureau des Ecoles de 9h00 à 13h30 et intervient en cas d'urgence pendant l'interclasse. Elle peut également dispenser des conseils techniques, à la demande des directrices des écoles de la commune (hygiène, pharmacie...)

—> Ecole de musique

L'équipe pédagogique souhaiterait une intervention de l'école de musique lors de la fête de la musique comme l'année précédente. Cette intervention a été appréciée de tous et a permis aux élèves la découverte des différents instruments de musique.

Monsieur Le Maire encourage vivement Madame TARNAT à se mettre en relation avec le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique afin qu'ensemble ils puissent organiser toutes manifestations qu'elle jugera utiles : fête de la musique, visite guidée de l'école de musique....

L'école de musique représente un coût très élevé pour la collectivité (environ 100 000 euros annuels) Monsieur le Maire indique que les parents qui inscrivent leurs enfants à l'école de musique pour l'année ne seront plus remboursés en cas d'abandon en cours d'année.

—> Espace Multimédia

Libre accès à l'Espace Multimédia pour l'école maternelle.

Création d'un amphithéâtre pour les enfants de 3 à 6 ans.

En réponse à la demande formulée par l'équipe pédagogique, Monsieur Le Maire propose une visite guidée des lieux.

### - Projet d'Ecole : Education à l'hygiène alimentaire

Un projet d'éducation à l'hygiène alimentaire sera mis en place par l'équipe pédagogique de l'école maternelle pour l'année scolaire 2009/2010, en coopération avec M. AVORIO, infirmier scolaire.

Monsieur le Maire propose l'aide de la diététicienne de la mairie pour mener à bien ce projet.

### - Aide Personnalisée et repas des enseignants

L'Aide Personnalisée a lieu tous les jours entre 12h50 et 13h20. Les enseignants ne peuvent plus prendre leur repas à la cantine car c'est sur ce créneau horaire que les repas leur sont proposés. Madame TARNAT demande qu'un nouveau créneau horaire soit défini pour les enseignants de l'école qui se voient contraints de déjeuner sur place. Demande accordée par Monsieur le Maire.

### - Parents d'élèves élus / Communauté éducative

Madame GUY a créé un site Internet à l'usage des membres de la Communauté éducative, Côté parents BANDOL, il est déjà bien visité.

## 7. TRAVAUX

### - Entretien

Madame TARNAT demande :

- l'entretien journalier de la cour de récréation, ainsi que l'entretien de l'électroménager (l'école maternelle ne possède aucun contrat d'entretien pour l'électroménager)
- Le changement des lattes pour les fenêtres situées dans toute l'aile sud : bureau de Direction, galerie, toilettes.
- La restauration des parties anciennes de l'aile sud est prévue pour l'été 2010.

La société SPEED ALU va procéder aux travaux suivants :

- L'évacuation extérieure des vapeurs d'eau du sèche linge dans les toilettes de la galerie sud
- La pose d'anti pince doigts,
- Le changement et l'entretien des joints, serrures...

## QUESTIONS DIVERSES :

L'équipe enseignante et les parents d'élèves élus demandent la **construction d'un préau** afin que les enfants puissent bénéficier de zone d'ombre aux périodes chaudes de l'année.

Monsieur Le Maire ne voit aucune objection à cette demande et attend des propositions en ce sens (lieu, type de préau...).

Trois vélos ont été volés dans la cour de récréation. La mairie a acheté 4 nouveaux vélos. Par mesure de sécurité, le matériel de cour a été mis à l'abri dans le hall bleu (zone de mise en sûreté en cas d'alerte) Madame TARNAT demande la **construction d'un abri pour le matériel de cour** afin de libérer le hall bleu et éviter de nouveaux vols.

Cet abri devrait pouvoir permettre également le rangement du matériel de jardinage.

**Aménagement de l'heure de repas des enfants demi-pensionnaires :**

Pour les enfants non concernés par l'Aide Personnalisée, la question se pose de savoir si l'on doit aménager le temps qui fait suite au repas de 12H30 et 13H20. A ce jour, les enfants passent les 50 minutes dans la cour de récréation.

Quelle organisation peut-on prévoir au sein de l'école pour les enfants qui désirent se relaxer durant cette plage horaire ? Chaque enfant pourrait-il choisir soit d'aller dans la cour de récréation, soit d'aller dans un espace détente (musique, coloriage, lecture, vidéo, puzzle... ?

A-t-on l'espace suffisant ? Utilisation de la classe N°5 si suppression. Sinon quelle salle pourrait-on utiliser ?

Peut-on bénéficier « de la mise à disposition » de personnel qualifié (personnel du Centre Aéré par exemple) pour s'occuper des enfants qui souhaitent accéder à l'espace de détente ?

Pour les élèves de Petite Section, peut-on prévoir qu'ils fassent la sieste juste après le repas ? Si oui, la question du lieu reste à définir.

La réflexion est lancée.

Madame TARNAT remercie vivement la nouvelle équipe municipale pour sa réactivité et sa disponibilité.

Date du prochain Conseil d'Ecole : vendredi 26 juin 2009 - La réunion aura lieu de 17h15 à 19h15.

La séance est levée à 19h30